



# PREMIÈRE LIGUE DE FUTSAL DU QUÉBEC



JUILLET 2018  
[WWW.PLFQ.CA](http://WWW.PLFQ.CA)

PREMIÈRE  
LIGUE  
DE FUTSAL  
DU QUÉBEC



# TABLE DES MATIÈRES

---

PRÉSENTATION DE LA PLFQ .04

LES AVANTAGES DE JOUER DANS LA PLFQ .07

LE BUREAU DE LA PLFQ .07

INFORMATIONS SUR LA SAISON 2018-2019 .08

CAHIER DES CHARGES .10



## PRÉSENTATION DE LA PREMIÈRE LIGUE DE FUTSAL DU QUÉBEC (PLFQ)

La PLFQ est la ligue provinciale de futsal organisée et gérée par la Fédération de soccer du Québec (FSQ). Elle réunit les équipes séniors du plus haut calibre dans la province autant en féminin qu'en masculin. Les équipes peuvent être des clubs ou des regroupements tel que ces termes sont entendus par la FSQ. Il existe actuellement deux conférences : la conférence du Grand Montréal dont les matchs se jouent au Centre SportXpo à Laval et la conférence de la Capitale Nationale dont les matchs se jouent à L'Académie St-Louis à Québec. D'autres conférences pourraient s'ajouter dans les prochaines années.

### La PLFQ en bref

Historique

- Masculin

Année	Champions Grand Montréal	Champions Capitale Nationale	Champions PLFQ	Vainqueurs Coupe du Québec
2014-2015	Albiceleste	FC Outaouais	Albiceleste	-
2015-2016	FC Sparte	Rapides de Chaudière-Ouest (SL)	FC Sparte	Albiceleste
2016-2017	Sporting Outlaws FC	Evolution Lévis-Est	Sporting Outlaws FC	Cinque Stelle FC
2017-2018	FC Sparte	Sporting Québec FC	FC Sparte	Sporting Québec FC

- Féminin

Année	Champions Grand Montréal	Champions Capitale Nationale	Champions PLFQ	Vainqueurs Coupe du Québec
2014-2015	Southshore Vendetta	FC Québec	FC Québec	-
2015-2016	Xtreme ADR	Kodiak de Charlesbourg	Xtreme ADR	Kodiak de Charlesbourg
2016-2017	Xtreme ADR	Kodiak de Charlesbourg	Xtreme ADR	Xtreme ADR
2017-2018	Cinque Stelle FC	Kodiak de Charlesbourg	Kodiak de Charlesbourg	Xtreme ADR



## Faits marquants

- En 2016, Kyt Selaidopoulos, entraîneur, formateur et coordonnateur dans la PLFQ est nommé entraîneur-chef de l'équipe nationale de futsal du Canada par l'Association canadienne de soccer.
- En 2017, Sporting Outlaws FC devient la première équipe du Québec à remporter le championnat canadien de futsal organisé par l'ACS. Elle devient également la première formation à représenter le Canada au championnat futsal de la CONCACAF.
- Au cours de la saison 2017-2018, Berlin Jean-Gilles du Sporting Montréal FC devient le premier joueur de la PLFQ à atteindre le plateau des 100 buts en 3 saisons dans la ligue.
- En 2017, Nazim Belguendouz, évoluant pour le FC Sparte et ayant représenté le Canada pendant des compétitions internationales, est le premier joueur au pays à recevoir le prix de joueur de futsal de l'année.
- En 2017, Chris Grabas, arbitre de la PLFQ, est le premier et seul arbitre futsal certifié FIFA au Canada à ce jour.
- En 2017, 6 joueurs de la PLFQ ont porté les uniformes du Canada lors de 2 matchs amicaux contre le Costa Rica : Nazim Belguendouz, Reda Agourram, Maxime Leconte, Khalid Ismail, Diyaeddine Abzi et Oussama Laguel. Les entraîneurs nationaux étaient aussi Québécois : Kyt Selaidopoulos et Mike Vitulano.





## CHAMPION(NE)S PLFQ 2017-2018



## VAINQUEURS COUPE DU QUÉBEC 2017-2018





## LES AVANTAGES DE JOUER DANS LA PLFQ

- Le plus haut calibre de futsal dans la Province.
- 12 matchs de championnat pour les filles et 15 à 18 matchs pour les gars
- Participation à la Coupe du Québec de futsal
- Bourses pour récompenser les meilleures équipes
- Accès au championnat canadien de futsal et à la CONCACAF
- Terrain respectant les standards FIFA
- Arbitres formés futsal
- Formation et évaluation par l'entraîneur de l'Équipe nationale
- Participation aux camps d'identification des joueurs/joueuses potentiels pour les Équipes du Québec et l'Équipe nationale
- Passeports numériques et feuilles de match
- Utilisation de la plateforme PTS pour le calendrier et les résultats
- Thérapeute du sport à tous les matchs
- Visibilité dans les médias et sur les médias sociaux : nouveau site web, articles, photos et vidéos sur Facebook, Twitter et Instagram
- Assurances : deuxième payeur après l'assurance personnelle du joueur
- Affiliation à la Fédération de soccer du Québec

## LE BUREAU DE LA PLFQ

Coordonnateur aux compétitions	Elom Defly 450-975-3355 poste 3580 <a href="mailto:e.defly@federation-soccer.qc.ca">e.defly@federation-soccer.qc.ca</a>
Entraîneur des Équipes du Québec, formateur et évaluateur	Kyt Selaidopoulos <a href="mailto:Kyt21soccerkick@gmail.com">Kyt21soccerkick@gmail.com</a>
Directeur des compétitions de la FSQ	Kambiz Ebadi <a href="mailto:k.ebadi@federation-soccer.qc.ca">k.ebadi@federation-soccer.qc.ca</a>
Directeur à l'arbitrage de la FSQ	Sébastien Dubé <a href="mailto:s.dube@federation-soccer.qc.ca">s.dube@federation-soccer.qc.ca</a>
Directeur technique de la FSQ	Éric Leroy <a href="mailto:e.leroy@federation-soccer.qc.ca">e.leroy@federation-soccer.qc.ca</a>



## INFORMATIONS SUR LA SAISON 2018-2019

	 GRAND MONTRÉAL	 CAPITALE NATIONALE
<b>Lieu des matchs</b>	SportXpo (Sportsplexx) 2890 Boulevard Dagenais O, Laval, QC H7P 1T1	Académie St-Louis 1500, de la Rive Boisée Sud, Québec G2C 2B3
<b>Durée de la saison</b>	Masculin  13 octobre 2018 au 6 avril 2019*  Féminin 03 novembre 2018 au 6 avril 2019*	Masculin  05 novembre 2018 au 6 avril 2019*  Féminin 06 novembre 2018 au 6 avril 2019*

\* Les dates peuvent être sujettes à changement. Les dates finales seront confirmées aux équipes retenues en septembre.

<b>Horaire des matchs</b>	FÉMININ ET MASCULIN  <b>SAMEDI</b>  17h00 à 23h30*	MASCULIN : <b>LUNDI</b>  FÉMININ : <b>MARDI</b>  20h / 21h / 22h*
	<b>DIMANCHE</b>  11h30 à 19h*	

\* Les heures peuvent être sujettes à changement. Le calendrier des matchs sera envoyé aux équipes retenues en septembre.





<b>Division</b>	Masculin et Féminin	
<b>Nombre de matchs</b>	MASCULIN : <b>18</b> FÉMININ : <b>12</b>	MASCULIN : <b>15</b> FÉMININ : <b>12</b>
<b>Coûts d'affiliation par équipe</b>	MASCULIN (Inclut des frais de 100 \$ pour le Fonds du championnat canadien) <b>2 600 \$ + taxes</b>  FÉMININ <b>1 700 \$ + taxes</b>	MASCULIN (Inclut des frais de 100 \$ pour le Fonds du championnat canadien) <b>2 200 \$ + taxes</b>  FÉMININ <b>1 700 \$ + taxes</b>
<b>Nombre d'équipes acceptées</b>	MASCULIN : 10 FÉMININ : 6	MASCULIN : 6 FÉMININ : 6

<b>Bourses</b>	Champion(ne) PLFQ : <b>1000\$</b> Vice-champion(ne) PLFQ : <b>400\$</b> Champion(ne) de conférence : <b>400\$</b> Vice-champion(ne) de conférence : <b>300\$</b>
----------------	---

<b>Stage de recyclage des entraîneurs + Réunion de compétition</b>	<b>Obligatoire</b> 15 septembre 2018 10h à 17h	<b>Obligatoire</b> 16 septembre 2018 10h à 17h
--	--	--



## CAHIER DES CHARGES

### I. Remarques importantes

1. Le lien vers la demande d'admission est à la fin de ce document.
2. La date limite pour soumettre la demande est le **13 AOÛT 2018**.
3. Un chèque de 500\$ est exigé comme dépôt. Veuillez adresser le chèque à l'ordre de la FSQ : 955, ave Bois-de-Boulogne, Bureau 210, Laval QC, H7N 4G1. Pour dépôt PLFQ 2018-2019. Le chèque doit être daté au 10 août 2018. Vous pouvez envoyer le chèque par la poste ou l'apporter en personne à la Fédération. La demande n'est pas complète sans la réception du chèque.
4. Les dépôts des équipes refusées leur seront retournés.
5. Dans ce document, un CLUB désigne un organisme incorporé qui respecte les critères prévus aux règlements de la Fédération de Soccer du Québec (FSQ) et qui regroupe des équipes de différentes catégories, alors qu'un REGROUPEMENT désigne un groupe formé de joueurs affiliés pour participer à la Première Ligue de Futsal du Québec (PLFQ) à titre d'entité indépendante de tout club.
6. Tous les clubs ou regroupements qui désirent participer au championnat de la PLFQ doivent lire attentivement le cahier des charges 2018-2019 et soumettre la « Demande d'admission ».

### II. Généralités

7. Le club ou regroupement s'engage à s'affilier à la FSQ (futsal) pour la saison 2018-2019 selon la réglementation en vigueur. Les règlements seront mis à jour et présentés aux équipes retenues pendant la réunion de compétition avant le début du championnat.
8. Un logo du club ou du regroupement doit obligatoirement être joint à la demande d'admission. La graphiste de la FSQ peut créer un logo au coût de 100\$.
9. Le nom de l'équipe d'un regroupement doit être approuvé par la PLFQ.
10. La PLFQ aura deux conférences provinciales : Grand Montréal et Capitale Nationale.
11. Le coût d'affiliation inclut : la participation au stage de recyclage pour un entraîneur, un thérapeute du sport à tous les matchs, des arbitres formés futsal, bourses aux équipes méritantes, 12 matchs pour les filles et 15 à 18 matchs pour les gars, une possible participation à la Coupe du Québec de futsal, des terrains respectant les standards FIFA, feuilles de match PTS, identification des joueurs potentiels pour les Équipes du Québec et l'Équipe nationale du Canada.

### III. Admission

12. La FSQ jugera la candidature des équipes sur la base de 4 critères d'excellence :
  - a. Critère 1 : la qualité du staff d'encadrement (président, gérant, entraîneurs)
  - b. Critère 2 : la qualité des athlètes (expérience au futsal)
  - c. Critère 3 : la qualité du cadre de développement (entraînements en dehors des matchs, équipements, présence sur les médias sociaux, etc.)
  - d. Critère 4 : historique dans la PLFQ et/ou ligue régionale (avoir toujours bien représenté la ligue à l'intérieur comme à l'extérieur de la province, etc.)



13. La FSQ se réserve le droit absolu d'accepter ou de refuser une équipe sur la base des critères susmentionnés et sa décision est définitive.
14. Toutes les équipes candidates recevront une réponse avant la fin du mois d'août 2018 : acceptée, refusée ou recommandée à une ligue régionale.
15. Les équipes acceptées auront une semaine pour confirmer leur admission.
16. Les équipes acceptées et confirmées auront jusqu'au **15 septembre 2018** pour s'acquitter de l'entièreté de leurs frais d'inscription. Après cette date, la FSQ se réserve le droit d'offrir la place à une autre équipe.

#### **IV. Retrait d'équipe**

17. Un club ou un regroupement qui se retire du championnat après avoir confirmé son inscription perd la totalité de son dépôt de 500\$.
18. Un club ou un regroupement qui se retire du championnat après le **15 septembre 2018** perd la totalité de ses frais d'admission payés.

#### **V. Les joueurs/joueuses**

19. La liste de chaque équipe doit inclure un minimum de 10 joueurs et un maximum de 25 joueurs.
20. La liste des joueurs peut être modifiée **au plus tard le vendredi 4 janvier 2019 à 16h.**
21. Tous les joueurs devront avoir au moins 17 ans au plus tard le 31 décembre 2018 sauf en cas d'autorisation parentale et avis de médecin conformément à la réglementation de la FSQ.
22. Les joueurs et entraîneurs non-affiliés à la FSQ pourront s'affilier (en signant un bordereau d'affiliation) et devront payer des frais d'affiliation d'une valeur de : **15,50 \$.**
23. Tous les joueurs qui sont affiliés à des équipes de la PLSQ devront obtenir une libération écrite de leur club les autorisant à participer aux activités de la PLFQ incluant les finales du championnat PLFQ, la Coupe du Québec de futsal et le championnat canadien de futsal.
24. Cette libération écrite doit être signée et datée au **1<sup>er</sup> mars 2019** et transmise à la PLFQ au plus tard le **8 mars 2019.**
25. Prendre note qu'à partir de la saison 2019-2020 les équipes masculines se verront imposer un nombre maximum de joueurs PLSQ dans leur alignement.
26. Un joueur peut demander une libération au cours de la saison. Si la demande signée par l'équipe qu'il quitte est acceptée par la ligue, il pourra s'affilier à une nouvelle équipe, avant le vendredi **4 janvier 2019.**
27. Un joueur ne peut pas participer dans la ligue en tant qu'entraîneur.

#### **VI. Les entraîneurs**

28. Un entraîneur ne peut pas participer dans la ligue en tant que joueur.
29. Tout club ou regroupement de la PLFQ doit avoir au moins un entraîneur qui suit le stage de recyclage futsal (version 2018) défini par le secteur technique de la FSQ.
30. Un entraîneur qui a suivi le stage de recyclage 2018 devient **un entraîneur éligible.**
31. Ce stage spécifique sera offert avant le début de la saison.



- 32. Un entraîneur qui n'a pas pu assister au stage de recyclage aura la possibilité de faire un travail compensatoire pour devenir éligible.
- 33. Un entraîneur ayant participé au stage ou ayant fait son travail compensatoire devra être présent à tous les matchs pendant la durée complète du match. Ainsi, la PLFQ recommande fortement qu'un deuxième entraîneur soit éligible.

#### **V. Les joueurs/joueuses**

- 34. Toute personne qui a été suspendue, peu importe sa fonction, ne peut prendre part à un match sans avoir purgé sa suspension.
- 35. Les suspensions encourues en championnat et lors de la Coupe du Québec doivent être purgées dans leur compétition respective.

#### **VIII. Coupe du Québec de futsal**

- 36. La formule de la Coupe du Québec de futsal sera communiquée aux équipes retenues en septembre.
- 37. Afin qu'un joueur puisse participer à la Coupe du Québec de futsal avec une équipe, il doit avoir joué un minimum de trois matchs avec cette dernière durant la saison.
- 38. Il y aura une bourse de 1500\$ pour le vainqueur (masculin et féminin) et 500\$ pour l'équipe finaliste de la Coupe du Québec de futsal.

#### **IX. Finales du championnat PLFQ**

- 39. La finale du championnat de la PLFQ est une prolongation du champion et non une compétition distincte. Elle est par conséquent régulée par les mêmes réglementations en vigueur dans le championnat.
- 40. L'équipe championne de la PLFQ (masculin et féminin) sera déterminée par une série de 2 matchs, le vainqueur est déterminé au total des buts.

1 <sup>er</sup> au classement PLFQ Grand Montréal vs 1 <sup>er</sup> au classement PLFQ Capitale Nationale
5-6 AVRIL 2018*
À TROIS-RIVIÈRES

- 41. Le champion de la PLFQ (masculin seulement) participera au Championnat Canadien de Futsal dont le vainqueur participera au Championnat des clubs de futsal de la CONCACAF s'il y a lieu.



## **X. Uniformes**

42. Toutes les équipes devront avoir 2 uniformes de couleurs différentes à tous les matchs : maillots conformes, short et bas.
43. L'équipe « visiteur » se verra attribuer une amende de 100\$ par match si elle se voit incapable de changer de maillot si nécessaire (l'arbitre du match jugera).
44. Il est de la responsabilité de chaque équipe d'avoir ses propres dossards qui doivent être de la même couleur pour tous les joueurs dans un match.
45. La PLFQ est très stricte concernant le port des uniformes :
  - a. À l'exception du gardien, les chandails (maillots) de tous les joueurs doivent être identiques.
  - b. Les shorts doivent être de la même couleur pour tous les joueurs de chaque équipe.
  - c. Le ruban adhésif (tape) sur les bas doit être de la même couleur que ces derniers.
  - d. Les bas doivent être de la même couleur pour tous les joueurs de chaque équipe.
  - e. Les bas « True Fit » doivent être de la même couleur que les bas coupés. Sinon, seulement le bas coupé doit être visible.
  - f. Chaque chandail, même le chandail de gardien de but, doit avoir son numéro spécifique.
  - g. Chaque équipe doit posséder ses propres dossards et les remplaçants doivent les porter complètement sur les bancs.
  - h. Tout joueur qui ne respectera pas un ou plusieurs de ces points sera expulsé du match par les arbitres et le délégué de la ligue.

## **XI. Ballons**

46. La PLFQ utilisera des ballons futsal de SaviFoot. Si une équipe désire acheter des ballons de match pour l'échauffement, veuillez visiter la boutique SaviFoot en ligne : <http://fsq.savifoot.com/>

## **XII. Réunion de pré-saison**

47. Il y aura une réunion pré-saison pour les responsables d'équipe durant laquelle le déroulement de la saison et les procédures seront expliqués. Les différentes composantes du futsal senior (PLFQ, Coupe du Québec Futsal, Équipes du Québec) et les différents enjeux (bourses, honneurs individuels) seront abordés. Le guide de la saison sera aussi remis. Il sera obligatoire d'être présent à cette réunion.

## **XIII. Médias**

48. La FSQ et ses partenaires se réservent le droit d'utiliser des photos et des vidéos prises dans le cadre des activités de la PLFQ pour promouvoir la ligue.
49. Tout média extérieur (photographe, vidéaste, journaliste, etc.) devra faire une demande d'accréditation à la ligue.

## **XIV. Respect des partenaires de la PLFQ**



50. La PLFQ s'associe avec différents partenaires et établit avec ces derniers des ententes et des programmes que les clubs ou équipes doivent respecter. Les partenaires de la PLFQ en 2018-2019 sont : TSI Sports et SaviFoot.

## **XV. Assurances**

51. En cas d'accident lors d'un match, l'assureur de la FSQ est le deuxième payeur après l'assurance personnelle du joueur. Pour plus d'information concernant les assurances, consultez le site de la Fédération à l'adresse suivante : [http://www.federation-soccer.qc.ca/index.php?option=com\\_phocadownload&view=category&id=73:assurances&Itemid=469&lang=fr](http://www.federation-soccer.qc.ca/index.php?option=com_phocadownload&view=category&id=73:assurances&Itemid=469&lang=fr)

## **XVI. Comité de discipline de la PLFQ**

52. L'arbitre est le seul maître du plateau et ses décisions y sont incontestables : carton jaune, carton rouge, etc.
53. En cas de carton rouge, la ligue peut décider d'ajouter des matchs supplémentaires dépendamment de la gravité de l'incident.
54. Les équipes peuvent contester les matchs supplémentaires.
55. La procédure disciplinaire :
- 55a. Selon le rapport de l'arbitre (qui sera fait lors de son homologation du match sur PTS), la PLFQ imposera ou non des matchs de suspension supplémentaires.
  - 55b. Ceci sera fait lors de l'homologation du match par la PLFQ. L'équipe recevra alors un courriel automatique de PTS à cet effet.
  - 55c. L'équipe aura 48 heures pour contester la suspension supplémentaire dans PTS-ligue (une fois connecté, le lien pour contester se trouvera sous la section amendes).
  - 55d. Si aucune action n'est faite après 48 heures ou si l'équipe accepte la suspension supplémentaire, la suspension demeure.
  - 55e. Si la suspension est contestée, la PLFQ communiquera avec l'équipe.
  - 55f. Il y aura alors une audition téléphonique obligatoire avec le comité de discipline de la PLFQ, qui pourra maintenir, réduire ou annuler la suspension.
  - 55g. En cas d'absence ou de non disponibilité, la suspension sera maintenue jusqu'au prochain comité.
  - 55h. La PLFQ communiquera la décision à l'équipe et cette décision sera finale et sans appel.

## **XVII. Compétitions extra-provinciales et Coupe du Québec de futsal**

56. Toute équipe qui refuse de participer à une compétition extra-provinciale ou à la Coupe du Québec de futsal se verra retirer toute bourse et toute aide financière.
57. La FSQ traitera tout cas d'équipe ou d'un de ses membres dont le comportement est antisportif lors d'une compétition extra-provinciale. Ce dernier pourra sanctionner le club (amende, interdiction de compétitions extra-provinciales et/ou dans la PLFQ pour une ou plusieurs années), le regroupement (retrait de toute bourse de championnat ou toute aide financière, interdiction de compétitions extra-provinciales et/ou dans la PLFQ pour une ou plusieurs années) et/ou un ou plusieurs membres de l'équipe fautive (amende, interdiction de compétitions extra-provinciales et/ou dans la PLFQ pour une ou plusieurs années, suspension).



### XVIII. Équipe du Québec

- 58. Les dates concernant les camps des Équipes du Québec seront communiquées aux équipes retenues avant le début de la saison.
- 59. Les équipes du Québec participeront à événement spécial qui sera communiqué aux équipes retenues avant le début de la saison.

### XIX. Informations importantes à retenir

60. Les dates :

13 AOÛT 2018	Date limite pour soumettre une demande d'admission
Avant la fin août 2018	<b>Réponse de la FSQ</b>  (Accepté en PLFQ, Recommandé à une ligue régionale, Refusé)
28 SEPTEMBRE 2018	Date limite pour s'acquitter des frais d'adhésion  (argent comptant, débit, chèque, chèque certifié à l'ordre de : Fédération de soccer du Québec)

61. Soumission de candidature

	 <b>GRAND MONTRÉAL</b>	 <b>CAPITALE NATIONALE</b>
Procédure d'admission	<p>1) REMPLIR ET SOUMETTRE LE FORMULAIRE EN LIGNE AVANT LE 13 AOÛT 2018</p> <p>2) PROCÉDER AU PAIEMENT AVANT LE 16 SEPTEMBRE 2018</p> <p style="text-align: center;"><b>***SI LE PAIEMENT N'EST PAS REÇU AVANT LE 16 SEPTEMBRE 2018, LA DEMANDE D'ADMISSION SERA AUTOMATIQUEMENT REFUSÉE ***</b></p> <p>Le chèque doit être fait à l'ordre de la FSQ            PLFQ 2017-2018            955, AVE BOIS-DE-BOULOGNE, BUREAU 210            LAVAL QC H7N 4G1</p>	
Lien vers la demande d'admission	Grand Montréal	Capitale Nationale



FÉDÉRATION DE SOCCER DU QUÉBEC

955, avenue Bois-de-Boulogne, bureau 210  
Laval (Québec) H7N 4G1

T. 450 975 3355 | F. 450 975 1001  
e.defly@federation-soccer.qc.ca

[www.plfq.ca](http://www.plfq.ca)

[www.federation-soccer.qc.ca](http://www.federation-soccer.qc.ca)